

« Ker-seniors Services » KS®

Maison Partagée



➤ Naissance du projet

Un accueil temporaire de personnes âgées (à mobilité réduite ou non) en perte momentanée d'autonomie et ayant besoin d'une aide ponctuelle.

La maison partagée servirait de lieu de passage pour une remise en forme avant un retour "chez soi" ou dans l'attente d'une place en établissement pour personnes âgées... ou dans un autre type de structure ou de mode d'accueil.

Exemple de situation : un de nos parents ou un de nos proches vivant seul et ne pouvant plus se déplacer car dans l'impossibilité physique de conduire sa voiture, d'entretenir sa maison, de se faire à manger...

Dans l'attente d'un retour à la normal ou pour trouver la solution la mieux adaptée à sa situation, la maison partagée peut servir de "tremplin", de lieu ressourcement pour une aide à la décision et à la préparation d'un nouvel avenir "d'une nouvelle vie".

➤ Typologie des raisons pour un accueil à KS

⇒ Dans l'attente d'une place en foyer logement ou en maison de retraite dans les jours ou dans les semaines à venir...

⇒ Lors d'une sortie d'hospitalisation...

⇒ Pour faire face à un moment difficile : un deuil, une séparation, un conflit familial ou de voisinage, la perte de l'animal de compagnie etc.

⇒ Pour remplacer les aidants familiaux qui s'absentent quelques jours...

⇒ Pour faire face à une solitude passagère liée au départ en vacances des enfants, des voisins, des amis

⇒ Ou tout simplement pour venir passer quelques jours ou quelques semaines de vacances !...

➤ La philosophie de la maison partagée

KS® vous accueille temporairement (1, 2, 3, 4, 5 jours et plus) pour passer un petit moment de bonheur, de repos et de ressourcement en toute sécurité et en toute convivialité.

➤ Les objectifs de la maison partagée

Ils sont multiples. L'essentiel étant de créer un environnement propice au bien-être psychologique, moral et physique des locataires et maintenir leur autonomie. Rassurer les proches et les familles est également important.

C'est un moyen de préparer leur avenir voire leur devenir...

➤ L'admission

Elle se fera selon des critères bien précis :

⇒ contrat de séjour

⇒ contrat de location temporaire

⇒ règlement de fonctionnement...

➤ **Localisation de la maison partagée**

Elle devra au minimum avoir une surface de 170 m², être accessible, adaptée et aménagée pour les PMR.

➤ **Capacité maximale d'accueil**

Elle accueillera 4 à 5 personnes seules ou en couple (à mobilité réduite et/ou valides)

➤ **Les hôtes** (au sens d'une personne qui offre l'hospitalité)

⇒ 2,5 ETP hôtes se relaieront jour et nuit

➤ **Des partenariats de proximité**

- ⇒ familles et proches. Les tuteurs
- ⇒ IDE, médecin traitant, AS
- ⇒ kinésithérapeute
- ⇒ CCAS local, départemental, mairie
- ⇒ espace seniors, le CLIC, le PASA
- ⇒ CG 56, CR Bretagne
- ⇒ service de soins, coiffeur, esthéticienne (à domicile)
- ⇒ association colocation-seniors de Nantes

➤ **Des partenariats techniques**

- ⇒ fournisseur de matériel médical
- ⇒ maison partagée « Kerbochet » 22110 Plouguernevel

➤ **Le financement**

Il reste à déterminer le budget et les moyens de fonctionnement (personnel, entretien des locaux, construction ou location de la maison partagée associative...)

Les recherches de subventions, de mécénat sont, entre autres, à privilégier.

La participation à des appels à projets pourra, également, être une source de financement.

➤ **le statut juridique de : « KS® »**

le statut associatif est à privilégier tant pour l'octroi de subventions, que pour répondre à des appels à projets. La dénomination de l'association gestionnaire de la maison partagée pourrait être : Association « Ker-seniors Services ».